

Messes solennelles

Recommandation des défunts samedi 2 novembre 2024

à 15 h et 18 h en l'église Notre-Dame de Douai

Immédiatement après avoir prié les saints le 1^{er} novembre,
l'Église prie pour ceux qui sont morts, le 2 novembre.

◆ **Prier pour les défunts, pourquoi ?**

Faut-il qualifier ceux qui nous ont quittés de morts ou de défunts ?

- La mort est une négation de la vie.
- Selon l'étymologie latine, le défunt est celui dont la vie est accomplie.
- Pour l'Église, le défunt est celui qui n'est pas arrivé totalement au Ciel. Il a besoin de nos prières pour achever sa purification au delà de la mort.

◆ **Comment se passe cette prière de recommandation ?**

Il y aura 2 messes solennelles pour les défunts ce samedi 2 novembre à 15 h et 18 h en l'église Notre-Dame.

Les noms des défunts que vous recommanderez défileront sur un grand écran et nous prions pour eux et pour les personnes décédées cette année pendant la prière universelle.

Ensuite nous célébrerons la messe pour les défunts recommandés.



**Défunts recommandés
durant les messes du 2 novembre 2024
à 15 h et 18 h église Notre-Dame Douai**

MERCI D'ÉCRIRE EN LETTRES CAPITALES D'IMPRIMERIE

Nom et prénom :																				
Nom et prénom :																				
Nom et prénom :																				
Nom et prénom :																				
Nom et prénom :																				
Nom et prénom :																				
Nom et prénom :																				
Nom et prénom :																				
Nom et prénom :																				
Nom et prénom :																				
Nom et prénom :																				
Nom et prénom :																				
Nom et prénom :																				
Nom et prénom :																				
Nom et prénom :																				
Nom et prénom :																				
Nom et prénom :																				

Offrande conseillée par recommandation : 5 euros

- Espèces**
- Chèque N° :** **à l'ordre de Paroisse St Maurand St Amé de Douai**
- Carte bancaire**

**A déposer au secrétariat de la paroisse, 43 rue Henri Dunant 59500 Douai
dés que possible. Dernier délai lundi 28 octobre.**

**Par commodité, cette année, vous pouvez également les remettre, accompagnées du règlement
(possibilité sur place par carte bancaire), à la sortie des messes du samedi soir (les 19 et 26
octobre) ou du dimanche matin (les 20 et 27 octobre).**

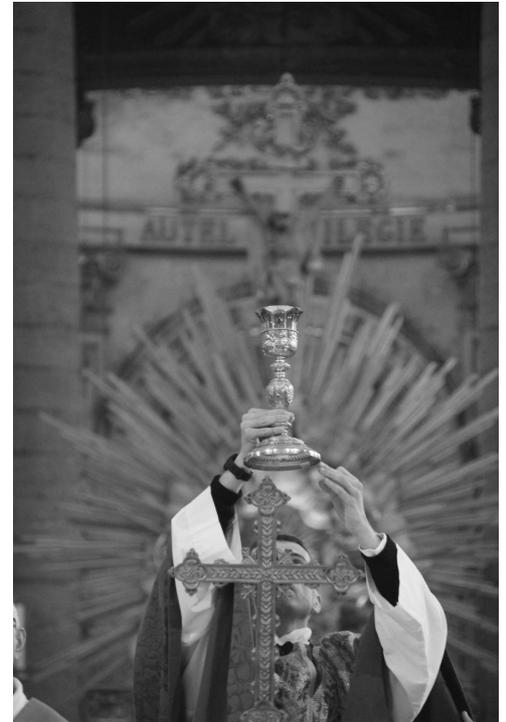
Demande de messe(s)

Offrir une messe pour ceux que nous aimons...

- pour les vivants ou les défunts de nos familles,
- pour accompagner des proches dans tous les moments de leur vie (heureux ou difficiles),
- pour rendre grâce à Dieu pour des jeunes mariés, un anniversaire de mariage, un nouveau baptisé, un moment fort de la vie...

C'est le cadeau hors de prix et efficace qu'il nous est donné d'offrir pour ceux que l'on aime.

Nos prêtres célèbrent chaque jour une messe à l'intention des fidèles qui le demandent.



Les fidèles apportent leur offrande personnelle au sacrifice eucharistique afin d'y participer plus étroitement. En donnant un peu d'eux-mêmes, ils s'unissent à l'offrande que Jésus fait à son Père. «Nous t'offrons pour eux ou ils t'offrent pour eux-mêmes et tous les leurs ce sacrifice de louange» (Prière Eucharistique n°1).

Une offrande est une participation financière qui subviendra aux besoins de nos prêtres. En France depuis 2020, l'offrande conseillée pour une intention de messe est de 18 €. Vous pouvez donner plus, vous pouvez donner moins.

Pour demander une messe, vous pouvez aussi vous adresser à l'accueil paroissial ou y déposer une enveloppe, en précisant votre intention ainsi que la date souhaitée.

